

OBJET : Compte-rendu du Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale, du 29 juin 2015

Résumé

La 4e réunion du CNDSI s'est tenue le 29 juin 2015 autour d'un ordre du jour particulièrement dense articulé autour des grands rendez-vous de 2015 : Addis Abeba sur le financement du développement, New-York sur les futurs Objectifs pour le Développement Durable, Paris pour la COP 21. La réunion du Conseil a également été l'occasion de revenir sur la méthode de travail de ce dernier et de faire un point sur la stratégie Jeunesse du Département ainsi que sur la mise en œuvre de la LOPDSI.

Le CNDSI (Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale) s'est réuni pour la deuxième fois cette année sous la présidence de Mme Annick Girardin le 29 juin dernier.

1° Retour sur la mise en œuvre de la LOPDSI

Un nouvel arrêté de nomination a été signé permettant d'actualiser la composition du CNDSI. Ses membres sont nommés intuitu personae. Les personnalités siégeant au CNDSI ont vocation à assurer une circulation de l'information utile entre le Conseil et leur propre réseau professionnel.

Le 8e collège n'est pas encore constitué. Il devrait être réuni lors de la prochaine réunion du Conseil.

La circulaire interministérielle créant l'Observatoire des politiques de développement a été finalisée. Pour mémoire, cette instance composée de membres du CNDSI doit permettre à terme de mieux définir ex-ante la pertinence des programmes français d'aide au développement. Le CNDSI a insisté sur sa mission de suivi des politiques de développement durable, en lien avec les indicateurs produits dans le cadre des ODD.

Un document de bilan de la première année de mise en œuvre de la LOPDSI a été produit par le Département. Le CNDSI a souligné l'importance de disposer d'une meilleure visibilité quant à la part de l'APD transitant par les ONG françaises. Des remarques complémentaires seront les bienvenues durant l'été pour consolider cet état des lieux.

Durant la même période, le CNDSI sera mobilisé sur l'élaboration de la stratégie multilatérale du Ministère, par « consultation dématérialisée ». Un point sera fait à la rentrée avec le bureau et lors du dernier CNDSI de l'année.

2° Information sur la mise en œuvre de la stratégie jeunesse

Mme Annick Girardin a rappelé un double défi : réussir l'intégration socio-économique et politique de la jeunesse africaine et s'engager en faveur d'actions qui offrent concrètement des perspectives de vie décente à la jeunesse : emploi, liberté de choix, citoyenneté et démocratie locale, loisirs, accès à l'éducation et aux services essentiels.

Dans cet esprit, une réforme du Volontariat est engagée en liaison avec la montée en charge du service civique. Afin d'éclairer les choix qui devront être faits pour cela, une Évaluation de Politique Publique (EPP) sur l'engagement citoyen des jeunes à l'international a été lancée. La société civile est associée au Comité de pilotage de ces travaux, dont les conclusions devraient être disponibles à l'automne.

3° Échanges autour du financement du développement et des ODD

Cette séquence a été introduite par une présentation de la synthèse du groupe de travail mis en place dans le cadre du CNDSI sur le financement du développement durable, suivie d'une information présentée par l'équipe de la DGM/DBM/DEV en charge de la préparation des positions françaises à la conférence d'Addis- Abeba.

Le collège des ONG a réitéré - quant à lui - une revendication : la création d'un Comité fiscal intergouvernemental (rattaché à l'ECOSOC), en conformité avec les demandes du G77. La question de la juste place des entreprises et des collectivités locales dans les processus en cours (au sujet des entreprises, des débats de fond sont encore audibles au sein du CNDSI) a été posée, de même que celle du suivi et de la mesure des Objectifs du développement durable, qui restait pour plusieurs des collègues une préoccupation cardinale.

Mme Annick Girardin a confirmé le maintien de l'objectif des 0,7% pour la France et a réaffirmé tout l'intérêt porté par la France au développement des financements innovants. En réponse à une question, elle a souhaité notamment que le don par SMS puisse être possible dès le mois de Septembre 2015.

4° Échanges autour de la COP 21

Les recommandations de la conférence « La faim, l'autre visage du changement climatique » co-organisée le 26 mai par 25 ONG ont été partagées avec l'ensemble du CNDSI : 1) Faire de la lutte pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle un objectif commun de l'ensemble des Parties de la CCNUCC ; 2) Accroître les financements publics pour l'adaptation en les allouant de manière prioritaire aux pays et populations les plus touchés par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ; 3) Reconnaître et répondre à l'exposition accrue des pays et populations les plus vulnérables aux risques climatiques ; 4) S'engager à mettre en œuvre des plans d'action ambitieux de réduction des émissions de GES, et d'investissement dans les énergies renouvelables ; 5) S'assurer que les changements climatiques ne deviennent pas un alibi pour justifier de fausses solutions ; 6) Garantir une cohérence entre l'action climatique et les objectifs de développement, de lutte contre la faim, les droits humains et l'égalité femmes-hommes.

La méthode et les enjeux de la présidence Française de la COP 21 ont été présentés par M. Antoine Michon (DGM-CLEN) ainsi que les résultats du Débat Citoyen Planétaire (DCP) par M. Christian Leyrit, président de la CNDP (cf. ND-2015-568980). La qualité de ces démarches a été saluée par les membres du CNDSI.

En réaction à ces interventions, Annick Girardin a souligné que la réalisation du DCP démontre en particulier qu'il n'y a aucun sujet, malgré sa complexité, qui ne peut être partagé avec les citoyens du monde.

Les commentaires formulés par divers collègues du CNDSI ont porté sur l'importance :

- De mieux communiquer sur les enjeux climatiques en tant qu'opportunité en matière de qualité de vie, d'emploi et de bien-être.
- D'arrêter une position cohérente en vue de la COP 21, le soutien de la France à la *Global alliance for climate smart agriculture* ou encore les financements importants qu'elle attribue au charbon ayant été rappelés.

- D'être plus engagé sur la thématique de l'adaptation.

Ce dernier point est au cœur de la stratégie de l'AFD qui se décline à travers 3 piliers tels que rappelé par M. Philippe Orliange : 1) financement pérenne; 2) mesure systématique de l'empreinte carbone des projets financés; 3) politique de sélectivité des projets au regard de leur impact sur le climat. En 2015, 53% des projets financés incluaient des co-bénéfices.

5° Méthode et programme de travail du CNDSI

Plusieurs éléments de méthode ont été posés au cours du débat pour conforter la mission du CNDSI :

- Identifier un agenda propre au CNDSI articulé autour de thématiques transversales.
- Fonctionner en groupes de travail.
- Placer ces groupes de travail sous la coresponsabilité des collègues et du secrétariat.
- Consolider méthodologiquement le format et l'animation des groupes en amont de leur tenue (concept note, composition des groupes, rétro-planning, animation, livrable).
- Rendre possible l'intervention d'experts de haut niveau, à l'initiative des membres du CNDSI participant aux groupes de travail.
- Assurer la participation des différents collègues du CNDSI et ce dans la durée.

Sur les 15 prochains mois, le CNDSI pourrait ainsi être amené à travailler sur :

1. « Les migrations internationales et développement », qui sont au cœur des dynamiques mondiales. Or, la société civile identifie une absence de dialogue politique et ainsi de cohérence entre les différentes initiatives menées à ce sujet.
2. « La responsabilité sociale et environnementale : quelle contribution au développement? » afin d'identifier et de définir des approches complémentaires et des liens plus étroits entre les différents acteurs qui coopèrent à l'international pour faciliter le développement de projets dans le champ de la RSE mais aussi de l'ESS, tout en s'assurant de l'impact des initiatives privées.
3. « La cohérence des politiques de développement et de coopération, notamment entre la France et l'UE ». En lien avec ce questionnement se pose plus particulièrement à l'agenda 2015-2016, la question du post-Cotonou (FED).

La Secrétaire d'Etat au développement et à la francophonie a approuvé cette démarche et les propositions concrètes qui ont été faites et sont de nature à nourrir les positions qui seront prises par la France ; dans cette perspective, il a été considéré que le groupe sur les migrations soit le premier à se mettre en place, avec un maximum de sérénité et d'équilibre, au-delà de la tentation des polémiques.